

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCHESSE**

Séance du 25/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 28/02/2025.
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 07

Votes pour : 9
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Présents : MM. VERNIS, BOUCHON, COLLAYE, BARBAT
MMES PRIEUR, PARGUEL, GOVIGNON

Absent : M. DORLENCOURT

Excusé : M. GIRONNAY, MME SHEPPARD donne pouvoir à VERNIS, M. LAFLEURIEL donne pouvoir à BOUCHON

M BOUCHON Eric a été élu secrétaire de séance.

Délibération n° 14/2025 – 7.1 : Décisions budgétaires

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT :

Réuni sous la présidence de M. Christian COLLAYE, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2024 du Service d'Assainissement et arrête les résultats comme suit :

Section d'investissement

	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
DEPENSES	60 843.90 €	4 500.00 €	0.00 €
RECETTES	60 843.90 €	60 843.90 €	0.00 €

Section de fonctionnement

	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
DEPENSES	11 932.74 €	8 932.95 €	0,00 €
RECETTES	11 932.74 €	10 821.37 €	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : + 56 343.90 €
Fonctionnement : + 1 888.42 €
Résultat global : + 58 232.32 €.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCHESSE**

Séance du 25/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 28/02/2025.
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 07

Votes pour : 9
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Présents : MM. VERNIS, BOUCHON, COLLAYE, BARBAT
MMES PRIEUR, PARGUEL, GOVIGNON

Absent : M. DORLENCOURT

Excusé : M. GIRONNAY, MME SHEPPARD donne pouvoir à VERNIS, M. LAFLEURIEL donne pouvoir à BOUCHON

M BOUCHON Eric a été élu secrétaire de séance.


Délibération n° 15/2025 – 7.1 : Décisions budgétaires

COMPTE DE GESTION 2024 DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT :

Invité à délibérer sur le compte de gestion dressé par le comptable public, à la clôture de l'exercice, et certifié conforme à ses écritures par le Maire, tant au niveau des titres à recouvrer que des mandats émis, le Conseil Municipal, après examen des opérations retracées et des résultats de l'exercice, approuve le compte de gestion 2024.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCHESSE**

Séance du 25/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 28/02/2025.
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 07

Votes pour : 9
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Présents : MM. VERNIS, BOUCHON, COLLAYE, BARBAT
MMES PRIEUR, PARGUEL, GOVIGNON

Absent : M. DORLENCOURT

Excusé : M. GIRONNAY, MME SHEPPARD donne pouvoir à VERNIS, M. LAFLEURIEL donne pouvoir à BOUCHON

M BOUCHON Eric a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°16/2025 – 7.1 : Décisions budgétaires

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2025 DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation 2024,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

- Un excédent de fonctionnement de : 755.68 €
- Un excédent reporté de : 1 132.74 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 1 888.42 €

- Un excédent d'investissement de : 56 343.90 €
- Un solde des restes à réaliser de : 0.00 €

Soit un excédent de financement cumulé de : 56 343.90 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Excédent global cumulé au 31/12/2024 : 1 888.42 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) : 0.00 €

Affectation à l'excédent reporté en fonctionnement (002) : 1 888.42 €

Résultat d'investissement reporté (001) : 56 343.90 €

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCHESSE**

Séance du 25/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 28/02/2025.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 07

Votes pour : 9

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Présents : MM. VERNIS, BOUCHON, COLLAYE, BARBAT
MMES PRIEUR, PARGUEL, GOVIGNON

Absent : M. DORLENCOURT

Excusé : M. GIRONNAY, MME SHEPPARD donne pouvoir à VERNIS, M. LAFLEURIEL
donne pouvoir à BOUCHON

M BOUCHON Eric a été élu secrétaire de séance.

Délibération n° 17/2025 – 7.1 : Décisions budgétaires

BUDGET PRIMITIF 2025 DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT :

Invités à se prononcer sur les propositions du Maire, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le budget primitif 2025 du service d'assainissement, arrêté aux montants suivants :

Section d'investissement

	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Total voté
Dépenses :	0.00 €	97 189.89 €	97 189.89 €
Recettes :	0.00 €	97 189.89 €	97 189.89 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : 13 933.67 €

Recettes : 13 933.67 €.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCHESSE**

Séance du 25/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 28/02/2025.
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 07

Votes pour : 8
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Présents : MM. VERNIS, BOUCHON, COLLAYE, BARBAT
MMES PRIEUR, PARGUEL, GOVIGNON

Absent : M. DORLENCOURT

Excusé : M. GIRONNAY, MME SHEPPARD donne pouvoir à VERNIS, M. LAFLEURIEL donne pouvoir à BOUCHON

M BOUCHON Eric a été élu secrétaire de séance.

Délibération n° 18/2025 – 7.1 : Décisions budgétaires

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DE L'EPICERIE MULTISERVICES

Réuni sous la présidence de M. Christian COLLAYE, et après que Madame GOVIGNON se soit retirée du vote, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif de l'épicerie multiservices pour l'exercice 2024 et arrête les résultats comme suit :

Section d'investissement

	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
DEPENSES	10 000.00 €	- €	0.00 €
RECETTES	10 000.00 €	- €	0,00 €

Section de fonctionnement

	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
DEPENSES	1 291.01 €	1 291.01 €	0,00 €
RECETTES	1 291.01 €	174.28 €	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : 0.00 €
Fonctionnement : - 1 116.73 €
Résultat global : - 1 116.73 €.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCHESSE**

Séance du 25/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 28/02/2025.
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 07

Votes pour : 8
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Présents : MM. VERNIS, BOUCHON, COLLAYE, BARBAT
MMES PRIEUR, PARGUEL, GOVIGNON

Absent : M. DORLENCOURT

Excusé : M. GIRONNAY, MME SHEPPARD donne pouvoir à VERNIS, M. LAFLEURIEL donne pouvoir à BOUCHON

M BOUCHON Eric a été élu secrétaire de séance.

Délibération n° 19/2025 – 7.1 : Décisions budgétaires

COMPTE DE GESTION 2024 DE L'ÉPICERIE MULTISERVICES :

Après examen des opérations retracées au compte de gestion du comptable public et vérification de la similitude des résultats de l'exercice, Madame GOVIGNON se retire et le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2024 de l'épicerie multiservices.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire



The image shows a blue circular official stamp of the Commune de Franchesse, Allier. The stamp contains the text 'COMMUNE DE FRANCHESSE' at the top, 'ALLIER' at the bottom, and '1820' in the center. A signature in black ink is written over the stamp.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCHESSE**

Séance du 25/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 28/02/2025.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 07

Votes pour : 8

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Présents : MM. VERNIS, BOUCHON, COLLAYE, BARBAT
MMES PRIEUR, PARGUEL, GOVIGNON

Absent : M. DORLENCOURT

Excusé : M. GIRONNAY, MME SHEPPARD donne pouvoir à VERNIS, M. LAFLEURIEL donne pouvoir à BOUCHON

M BOUCHON Eric a été élu secrétaire de séance.

Délibération n° 20/2025 – 7.1 : Décisions budgétaires

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2024 DE L'EPICERIE MULTISERVICES :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 et après que Madame GOVIGNON se soit retirée du vote

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation 2024,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

- Un excédent de fonctionnement de :	174.28 €
- Un déficit reporté de :	1 291.01 €

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : 1 116.73 €

- Un résultat d'investissement de :	0.00 €
- Un solde des restes à réaliser de :	0.00 €

Soit un besoin de financement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Déficit d'exploitation cumulé au 31/12/2024 :	1 116.73€
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté en fonctionnement (002) :	1 116.73 €
Déficit d'investissement reporté (001) :	0.00 €.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCHESSE**

Séance du 25/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 28/02/2025.
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 07

Votes pour : 8
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Présents : MM. VERNIS, BOUCHON, COLLAYE, BARBAT
MMES PRIEUR, PARGUEL, GOVIGNON

Absent : M. DORLENCOURT

Excusé : M. GIRONNAY, MME SHEPPARD donne pouvoir à VERNIS, M. LAFLEURIEL donne pouvoir à BOUCHON

M BOUCHON Eric a été élu secrétaire de séance.

Délibération n° 21/2025 – 7.1 : Décisions budgétaires

BUDGET PRIMITIF 2025 DE L'EPICERIE MULTISERVICES :

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité et après retrait de Madame GOVIGNON pour le vote, le budget primitif 2025 de l'épicerie multiservices, équilibré comme suit :

Section d'investissement

	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Total voté
Dépenses :	0.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €
Recettes :	0.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : 3 116.73 €
Recettes : 3 116.73 €

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCHESSE**

Séance du 25/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 28/02/2025.
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 07

Votes pour : 9
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Présents : MM. VERNIS, BOUCHON, COLLAYE, BARBAT
MMES PRIEUR, PARGUEL, GOVIGNON

Absent : M. DORLENCOURT

Excusé : M. GIRONNAY, MME SHEPPARD donne pouvoir à VERNIS, M. LAFLEURIEL donne pouvoir à BOUCHON

M BOUCHON Eric a été élu secrétaire de séance.

Délibération n° 22/2025 – 7.1 : Décisions budgétaires

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2024 :

Réuni sous la présidence de Monsieur Christian COLLAYE, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif communal 2024 et arrête les résultats comme suit :

Section d'investissement

	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
DEPENSES	777 607.32 €	122 727.37 €	0.00 €
RECETTES	777 607.32 €	118 940.93 €	0.00 €

Section de fonctionnement

	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
DEPENSES	862 893.53 €	445 448.65 €	0,00 €
RECETTES	862 893.53 €	925 409.74 €	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : - 3 786.44 €
Fonctionnement : + 479 961.09 €
Résultat global : + 476 174.65 €.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCHESSE**

Séance du 25/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 28/02/2025.
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 07

Votes pour : 9
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Présents : MM. VERNIS, BOUCHON, COLLAYE, BARBAT
MMES PRIEUR, PARGUEL, GOVIGNON

Absent : M. DORLENCOURT

Excusé : M. GIRONNAY, MME SHEPPARD donne pouvoir à VERNIS, M. LAFLEURIEL donne pouvoir à BOUCHON

M BOUCHON Eric a été élu secrétaire de séance.

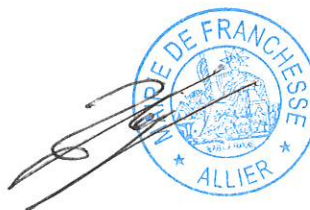
Délibération n° 23/2025 – 7.1 : Décisions budgétaires

COMPTE DE GESTION 2024 DE LA COMMUNE :

Invité à délibérer sur le compte de gestion dressé par le comptable public, à la clôture de l'exercice, et certifié conforme à ses écritures par le Maire, tant au niveau des titres à recouvrer que des mandats émis, le Conseil Municipal, après examen des opérations retracées et des résultats de l'exercice, approuve le compte de gestion 2024.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCHESSE**

Séance du 25/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 28/02/2025.
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 07

Votes pour : 9
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Présents : MM. VERNIS, BOUCHON, COLLAYE, BARBAT
MMES PRIEUR, PARGUEL, GOVIGNON

Absent : M. DORLENCOURT

Excusé : M. GIRONNAY, MME SHEPPARD donne pouvoir à VERNIS, M. LAFLEURIEL donne pouvoir à BOUCHON

M BOUCHON Eric a été élu secrétaire de séance.

Délibération n° 24/2025 – 7.1 : Décisions budgétaires

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION COMMUNAL DE L'EXERCICE 2024 :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation 2024,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement du budget commune de :	47 317.56 €
- un excédent reporté de :	432 643.53 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	479 961.09 €

- un déficit d'investissement du budget commune de :	3 786.44 €
- un solde des restes à réaliser de :	0.00 €
soit un déficit de financement de :	3 786.44 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Excédent global cumulé au 31/12/2024 :	479 961.09 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté en fonctionnement (002) :	479 961.09 €
Résultat d'investissement reporté (001) :	- 3 786.44 €

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCHESSE**

Séance du 25/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 28/02/2025.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 07

Votes pour : 9

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Présents : MM. VERNIS, BOUCHON, COLLAYE, BARBAT
MMES PRIEUR, PARGUEL, GOVIGNON

Absent : M. DORLENCOURT

Excusé : M. GIRONNAY, MME SHEPPARD donne pouvoir à VERNIS, M. LAFLEURIEL donne pouvoir à BOUCHON

M BOUCHON Eric a été élu secrétaire de séance.

Délibération n° 25/2025 – 7.1 : Décisions budgétaires

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2025 :

Après examen, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les propositions du budget primitif de l'exercice 2025, soit :

Section d'investissement :

	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Total voté
Dépenses :	0.00 €	711 288.55 €	711 288.55 €
Recettes :	0.00 €	711 288.55 €	711 288.55 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : 933 036.09 €

Recettes : 933 036.09 €.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCHESSE**

Séance du 25/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 28/02/2025.
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 07

Votes pour : 9
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Présents : MM. VERNIS, BOUCHON, COLLAYE, BARBAT
MMES PRIEUR, PARGUEL, GOVIGNON

Absent : M. DORLENCOURT

Excusé : M. GIRONNAY, MME SHEPPARD donne pouvoir à VERNIS, M. LAFLEURIEL donne pouvoir à BOUCHON

M BOUCHON Eric a été élu secrétaire de séance.

Délibération n° 26/2025 – 7.6 : Contributions budgétaires.

MISE A CONTRIBUTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT :

Considérant que l'employé communal effectue le nettoyage du bac dégraisseur de la lagune et des différents regards, ainsi que l'entretien des abords des bassins, le Conseil Municipal fixe, comme suit, le montant des frais à rembourser à la commune, en 2025, par le budget d'assainissement :

52h à 19.70 € = 1024.40 €, arrondis à : **1025 €.**

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,
Gérard VERNIS



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCHESSE**

Séance du 25/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 28/02/2025.
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 07

Votes pour : 9
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Présents : MM. VERNIS, BOUCHON, COLLAYE, BARBAT
MMES PRIEUR, PARGUEL, GOVIGNON

Absent : M. DORLENCOURT

Excusé : M. GIRONNAY, MME SHEPPARD donne pouvoir à VERNIS, M. LAFLEURIEL donne pouvoir à BOUCHON

M BOUCHON Eric a été élu secrétaire de séance.

Délibération n° 27/2025 – 7.2 : Fiscalité

FISCALITE LOCALE :

Après avoir pris connaissance de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025, le Conseil Municipal décide de voter les taux suivants, selon la nouvelle réglementation fiscale, prenant en compte la suppression de la taxe d'habitation et la mise en place d'un coefficient de variation proportionnelle, fixé à 1% pour la commune.

Taxes	Bases prévisionnelles	Taux votés	Produit correspondant
Taxe foncière (bâti)	405 100 €	35,01 %	141 826 €
Taxe fonc. (non bâti)	177 500 €	27,21 %	48 298 €
Taxe d'habitation	87 100 €	23,27 %	22 595 €
Cotis. fonc. des entreprises			0 €
Produit fiscal total :			212 719 €

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCHESSE**

Séance du 25/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 28/02/2025.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 07

Votes pour : 9

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Présents : MM. VERNIS, BOUCHON, COLLAYE, BARBAT
MMES PRIEUR, PARGUEL, GOVIGNON

Absent : M. DORLENCOURT

Excusé : M. GIRONNAY, MME SHEPPARD donne pouvoir à VERNIS, M. LAFLEURIEL donne pouvoir à BOUCHON

M BOUCHON Eric a été élu secrétaire de séance.

Délibération n° 28/2025 – 7.5 : Subventions.

OCTROI DE SUBVENTIONS DIVERSES ET CONTRIBUTIONS COMMUNALES :

Le Conseil Municipal décide l'octroi des subventions suivantes :

- Amicale des anciens d'AFN : 300.00€ ;
- Anim' Temps Libre : 200.00€ ;
- Assoc. Aide à domicile Nord-Allier : 567.60€ ;
- Assoc. des Amis de Pierre Brizon : 150.00€ ;
- Assoc. Emploi Formation Nord-Bocage : 200.00€ ;
- Assoc. Epicerie Solidaire : 473.00€ ;
- Assoc. Le Chœur des Lanciers : 300.00€ ;
- Assoc. les Baladins : 500 €
- Assoc. Lucky Country Time : 300€
- Centre Social Adequat : 756.80 €
- Centre Social rural Lurcy-Lévis : 1182.50€
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat : 125 € en prévision
- Club des Lanciers : 500.00€ ;
- Comité des Fêtes : 2 000.00€ ;
- Conservatoire des Espaces Naturels : 50.00€ ;
- Coopérative scolaire de Franchesse : 500.00€ ;
- Fredon Auvergne : 120.00 € ;
- I.F.I. 03 : 46.00€
- MFR Saint-Flour : 50,00€
- MFR Limoise : 250.00€
- Radio qui qu'en grogne : 150.00 € ;
- FNATH : 100.00€ ;

- SPA du bourbonnais : 520.30€.

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

ID : 003-210301172-20250325-28_2025-DE



Ces sommes seront mandatées sur les crédits ouverts à l'article 65748 du budget communal 2025.

Il décide également d'inscrire des crédits à l'article 65568 du budget communal 2025 pour les contributions suivantes :

- ATDA : 1 100.00€ de crédits ouverts ;
- Assoc. des Maires de l'Allier : 216.36 € ;
- FDMR 03 : 119.44€ ;
- SDE 03 : 20 000€ de crédits ouverts ;
- S.I Collège Bourbon l'Archambault : 3 096.00€ de crédits ouverts ;
- S.I VOIRIE : 70 000.00€ de crédits ouverts.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCHESSE**

Séance du 25/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 28/02/2025.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 07

Votes pour : 9

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Présents : MM. VERNIS, BOUCHON, COLLAYE, BARBAT
MMES PRIEUR, PARGUEL, GOVIGNON

Absent : M. DORLENCOURT

Excusé : M. GIRONNAY, MME SHEPPARD donne pouvoir à VERNIS, M. LAFLEURIEL donne pouvoir à BOUCHON

M BOUCHON Eric a été élu secrétaire de séance.

Délibération n° 29/2025 – 1.7 : Actes spéciaux et divers.

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS :

Le Conseil Municipal approuve le renouvellement du contrat annuel d'entretien des espaces verts passé avec l'E.S.A.T. de Saint-Hilaire, et s'engage à prévoir les crédits nécessaires, soit 1 437.28 € TTC, au budget 2025.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,

The image shows a blue circular official stamp of the Commune de Franchesse, Allier. The stamp contains the text 'COMMUNE DE FRANCHESSE' at the top and 'ALLIER' at the bottom, with a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCHESSE

Séance du 25/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 28/02/2025.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 07

Votes pour : 9

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Présents : MM. VERNIS, BOUCHON, COLLAYE, BARBAT
MMES PRIEUR, PARGUEL, GOVIGNON

Absent : M. DORLENCOURT

Excusé : M. GIRONNAY, MME SHEPPARD donne pouvoir à VERNIS, M. LAFLEURIEL donne pouvoir à BOUCHON

M BOUCHON Eric a été élu secrétaire de séance.

Délibération n° 30/2025 – 1.7 : Actes spéciaux et divers.

LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MISE A L'ENQUETE POUR LA CESSIION D'UN CHEMIIN RURAL :

Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10 ;

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3 ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;
Considérant que le chemin rural, sis « Marchandière », n'est plus utilisé par le public.

Compte tenu de la désaffectation du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière.

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Constata la désaffectation du chemin rural,
Décide de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;
Demande à Monsieur le maire à organiser une enquête publique sur ce projet.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,

